

BEAULIEU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

TULLE, le 4 Juillet 1975

PRÉFECTURE
DE LA CORRÈZE

Tél. (52) 24.25.05

Code postal 19.012 Tulle

Direction des Affaires
Financières et des
Collectivités Locales
3ème Bureau

COPIE //

A R R Ê T É

ARCHIVES DE LA CORRÈZE
10 JUIL 1975
n° 894

LE PRÉFET DE LA CORRÈZE,

Vu la loi du 23 Décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret n° 71-858 du 19 Octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi ;

Vu l'avis de la Commission supérieure des Monuments Historiques en date du 7 Mai 1973 ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1er : Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'Inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés:

BEAULIEU - Abbatale
Ostensoir en argent, début du XIX° siècle

CHARRIGNAC - Eglise
Retable en bois doré, vers 1714

CHARTRIER FERRIERE - Eglise de Chartrier
Autel, tabernacle et retable (bois peint doré et polychromé) fin du XVII° siècle

CUREMONTE - Eglise Saint Barthélémy
- Maître-autel, tabernacle et retable (bois peint et doré) vraisemblablement 1672
- Autel, tabernacle et retable (bois) XVII° siècle
- Autel, tabernacle et retable (bois peint et doré) début XIX° siècle
- Christ en Croix (bois peint) XVII° siècle.

DARNETZ - Eglise
Croix processionnelle, cuivre étamé, XVII° siècle

MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE - Eglise de St-Hippolyte
"Sainte Anne Trinitaire", groupe de pierre polychrome, fin XV° siècle

ST CLEMENT - Eglise
"Saint Roch", statue (bois peint et doré) XVII° siècle

SFILHAC - Eglise
"Saint Roch", statue (bois doré et peint) XVII° siècle

.../...

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié aux Maires des diverses communes et aux affectataires qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

TULLE, le 4 Juillet 1975

Charles BARBEAU

Pour Ampliation

Par délégation
l'Attaché, Chef de Bureau


Paulette BERNHARDT